



Ville de Bernay  
Délibération : 01  
Conseil du 6 Février 2020

## VILLE DE BERNAY

### CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 6 FEVRIER 2020 -

#### Délibération n° 01-2020

Rapporteur : Monsieur Pascal FROIDMONT

*L'an deux mille vingt, le jeudi six février à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues BONAMY, maire.*

*Présents : Jean-Hugues BONAMY, Julie BLOTIERRE, André SOURDON, Sandrine VANDERHOEVEN, Ludovic BENMOKHTAR, Pascal FROIDMONT, Annie TURPIN, Christopher SANDIN, Josiane ANGOT, Pierre BEAUTIER, Béatrice LEMOINE, Géraldine CISAR, Dominique DOUVNOUS, Vincent SCHLOESING, Philippe LEMBLE, Cathy BRICOUT, Elisabeth BLOT, Marie-Lyne VAGNER, Thierry JOSSÉ, Gérard GUÉNIER, Francis VIEZ, Camille DAEL, Pascal DIDTSCH.*

*Pouvoirs : Nicole DAVID à Sandrine VANDERHOEVEN, Maryon AUMONT à Jean-Hugues BONAMY, Florence LE GAL à Marie-Lyne VAGNER.*

*Absents : Pierre BIBET, Julie CARMIGNAC, Olivier DAVION, Francine BENA, Dominique BÉTOURNÉ, Ingrid VARANGLE.*

*Excusé : Jean-Charles LEMOINE.*

*Date de la convocation : 31 janvier 2020.*

*Annie TURPIN est nommée secrétaire de séance.*

---

**Objet :**  
**BUDGET PRIMITIF 2020**  
**POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**  
**ET LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

---

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le budget primitif doit être voté avant le 30 avril de l'année N, lors du renouvellement des organes délibérant.

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article

L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe afin de permettre aux citoyens d'appréhender les principaux enjeux et données financières de ce budget primitif.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 décembre 2019, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le vote des budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses :

|                        | Fonctionnement | Investissement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Budget principal VILLE | 13 952 155 €   | 5 836 010 €    |
| Budget annexe EAU      | 1 566 706 €    | 237 206 €      |

#### **DELIBERATION :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 décembre 2019,
- Vu** l'avis favorable des membres de la commission « Finances, Economie, Administration générale » du 4 février 2020,
- Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe eau,

#### **APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

##### **- A LA MAJORITÉ pour le budget principal VILLE :**

**(CONTRES :** Marie-Lyne VAGNER, Florence LE GAL par procuration donnée à Marie-Lyne VAGNER, Thierry JOSSÉ, Francis VIEZ, Gérard GUÉNIER, Camille DAEL, Pascal DIDTSCH).

##### **- A L'UNANIMITÉ pour le budget annexe EAU :**

**(ASBTENTIONS :** Marie-Lyne VAGNER, Florence LE GAL par procuration donnée à Marie-Lyne VAGNER, Thierry JOSSÉ, Francis VIEZ, Gérard GUÉNIER, Camille DAEL, Pascal DIDTSCH).

- D'ADOPTER** les budgets primitifs 2020 tel que décrits dans les documents annexés (annexe 1 : Note de présentation brève et synthétique, annexe 2 : maquette budgétaire M14, annexe 3 : maquette budgétaire M49) et conformément aux équilibres suivants par section :

|                        | Fonctionnement | Investissement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Budget principal VILLE | 13 952 155 €   | 5 836 010 €    |
| Budget annexe EAU      | 1 566 706 €    | 237 206 €      |

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- sans les chapitres « opérations d'équipement »
- sans reprise des résultats de l'exercice n-1

Pour copie certifiée conforme

Le Maire




Jean-Hugues BONAMY

## Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2020

---

### RAPPEL REGLEMENTAIRE

---

*L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

*Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2020 du budget principal de la commune et du budget annexe de l'eau.*

---

Le rapport d'orientations budgétaires a permis de présenter les grandes lignes directrices des prochains budgets, les hypothèses d'équilibre du budget 2020, les programmes d'investissement ainsi que la situation de la dette.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. La ville de Bernay dispose de 2 budgets : le budget principal et le budget annexe de l'eau. Chaque budget est équilibré en fonctionnement et en investissement.

Il convient de rappeler que le Budget Primitif 2020 est construit sans reprise des résultats cumulés des exercices antérieurs pour le budget principal de la commune et le budget annexe de l'eau, pour motif que les Comptes de Gestion n'ont pas encore été remis à la ville à ce jour et qu'elle ne dispose donc pas de tous les éléments nécessaires pour une reprise anticipée des résultats avant le vote du Compte Administratif.

Tous les budgets sont votés par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ». La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.



## Budget principal : COMMUNE DE BERNAY

Le budget proposé est établi Toute Taxe Comprise. Le budget primitif 2020 du budget principal de la ville est équilibré en dépenses et en recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

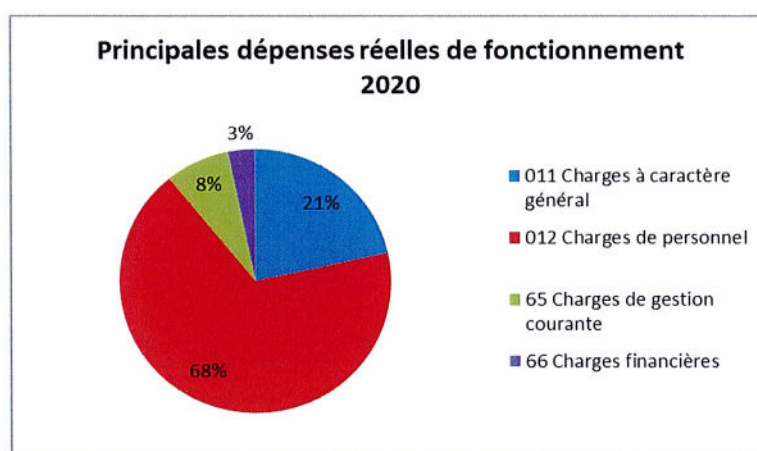
Il est arrêté comme suit :

|                        | Fonctionnement | Investissement |
|------------------------|----------------|----------------|
| Budget principal VILLE | 13 952 155 €   | 5 836 010 €    |

Le détail par article est donné dans le document budgétaire (annexe 2 : maquette M14).

### 1. Section de fonctionnement

#### 1.1 Dépenses de fonctionnement



La structuration des dépenses montre clairement que le levier d'optimisation est donc celui de la modernisation des services et des politiques publiques.

En 2020, le niveau des dépenses réelles de fonctionnement est quasiment stable, avec une légère hausse d'environ + 0,5 %, par rapport au BP 2019.

|                                                       | BP 2019           | BP 2020           | Evolution      |
|-------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| <b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>       | <b>12 462 591</b> | <b>12 525 695</b> | <b>+ 0,5 %</b> |
| 011 - Charges à caractère général                     | 2 736 310         | 2 689 139         | -1,7%          |
| 012 - Charges de personnel                            | 8 300 000         | 8 450 816         | +1,8%          |
| 65 - Charges de gestion courante                      | 926 541           | 952 200           | +2,8%          |
| 66 - Charges financières                              | 431 600           | 399 000           | -7,6%          |
| autres dépenses réelles de fonctionnement<br>(014+67) | 68 140            | 34 540            | -49,3 %        |

#### Les charges à caractère général :

En 2020, une prévision des charges à caractère général en baisse, du fait de la poursuite de la rationalisation du fonctionnement et de la modernisation des outils (- 47 K€). Cette dynamique d'optimisation permet le développement de l'action publique sans porter atteinte à la capacité d'autofinancement : les nouvelles dépenses étant financées par les économies de rationalisation.

#### Les dépenses de personnel :

La maîtrise de la masse salariale est un enjeu important si l'on considère la part du coût de cette dernière sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la ville. Cette part est en augmentation mécanique depuis 2015, du fait de la baisse du fonctionnement (charges à caractère général et charges financières).

Cette maîtrise est rendue difficile par l'augmentation mécanique de ce poste du fait du Glissement-Vieillesse-Technicité ou des évolutions du cadre national (ex : évolution du point d'indice ou réforme PPCR).

L'objectif fixé dans le ROB pour 2020 est une augmentation maximal de 1% de la masse salariale par rapport au réalisé de 2019.

#### La subvention au Centre communal d'action sociale

Le projet de budget primitif du CCAS n'étant pas élaboré à ce jour, le niveau de la subvention d'équilibre pour 2020 est inscrite à hauteur de 215 000 €, à hauteur de la subvention inscrite au BP 2019.

#### Les subventions de fonctionnement

|      |                                                                                | BP 2019        | BP 2020        |
|------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| 6574 | Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé | 160 500        | 161 000        |
| 6748 | Autres subventions exceptionnelles                                             | 5 000          | 10 000         |
|      |                                                                                | <b>165 500</b> | <b>171 000</b> |

Globalement, les subventions aux associations sont stables entre 2019 et 2020, avec une enveloppe de subvention exceptionnelle plus importante pour mieux accompagner le développement des associations.

## Les charges financières

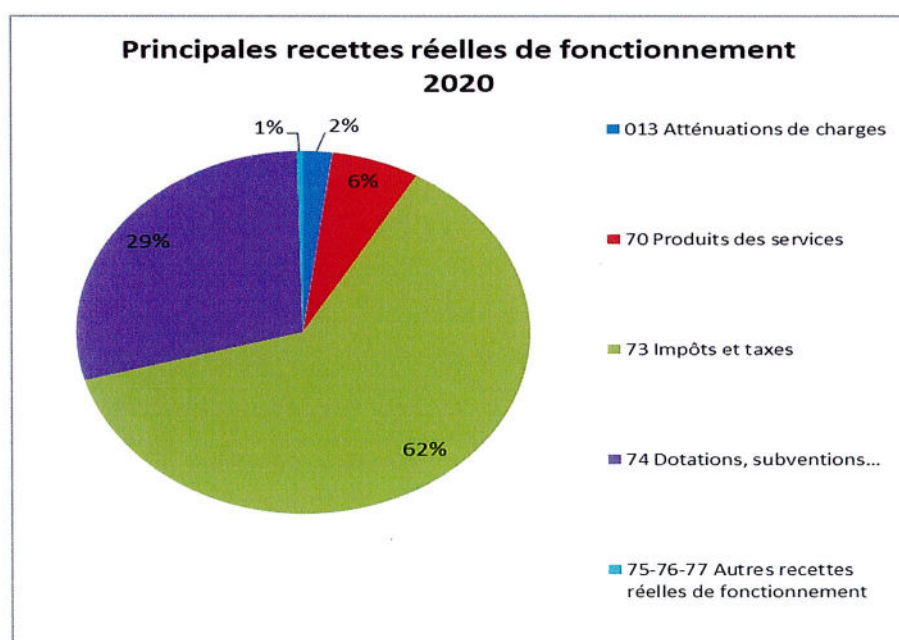
|    |                     | BP 2019 | BP 2020 |
|----|---------------------|---------|---------|
| 66 | Charges financières | 431 600 | 399 000 |

Des charges financières en baisse avec des taux d'intérêt faibles sur les nouveaux emprunts depuis quelques années et une diminution conséquente du capital de la dette restant dû, résultat de la politique de désendettement des 4 dernières années.

## **1.2 Recettes de fonctionnement**

Pour 2020, les prévisions sont en baisse au regard du BP 2019, selon les hypothèses suivantes :

- évolution de la fiscalité directe et indirecte à hauteur de -1,24% par rapport au BP (actualisation au regard des montants réellement perçus en 2019),
- stabilité des produits des services liée à la compensation entre la baisse des tarifs et l'augmentation de la fréquentation,
- évolution des dotations et participations (+1,22%) selon les éléments de la LFI 2020 et les montants réellement perçus en 2019.



## Les impôts et taxes

En application des engagements politiques pris, les prévisions se basent sur des taux d'imposition stables, conformément aux années précédentes.

| Désignation des taxes                       | Taux    |
|---------------------------------------------|---------|
| Taxe d'Habitation                           | 10,55%  |
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties     | 22,08 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 31,39%  |



Pour 2020, il est estimé une baisse des impôts (directs et indirects) et taxes à hauteur de 1,24 % par rapport au BP 2019, soit un montant total de 8,57 Millions d'Euros, mais qui représente une hausse de 1,8% par rapport au réalisé de 2019.

Cette hausse est due à la revalorisation des bases des valeurs et à un travail mené conjointement entre la ville et le service des impôts sur les logements vacants et les omissions de déclaration 2018-2019.

### Les dotations

Pour 2020, à l'échelle nationale, les orientations sont les suivantes :

- la péréquation augmente au même rythme que les années précédentes, de l'ordre de 220 millions d'euros,
- les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros
- la dotation nationale de péréquation (DNP) est inchangée à 0,794 Md€

L'inscription 2020 suit donc cette tendance et évolue de +1,22% par rapport au BP 2019.

### Les produits des services municipaux

|    |                                                         | BP 2019 | BP 2020 |
|----|---------------------------------------------------------|---------|---------|
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU<br>DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 851 590 | 862 100 |

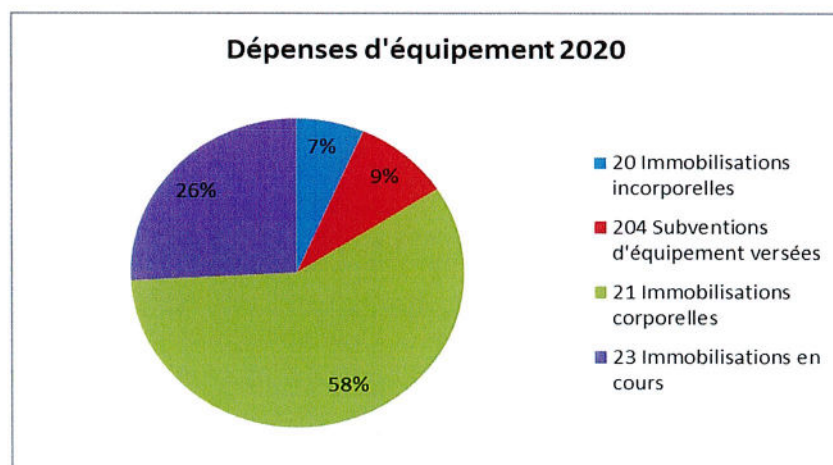
Les produits des services sont estimés à 862 100 €, en très légère hausse (+1,23 % soit 10 510€) par rapport budget primitif de 2019.

## **2. Section d'investissement**

Dans le cadre du BP 2020, le CA 2019 n'étant pas voté, il n'y a ni reprise des résultats des exercices antérieurs, ni inscription des restes à réaliser.

### **2.1 Dépenses d'équipement**

Marquant la volonté Municipale de concilier un budget responsable avec une ambition de territoire, les dépenses d'investissement (hors dette) s'inscrivent en 2020 à hauteur de 4,1 M€, conformément aux projections du rapport d'orientations budgétaires.

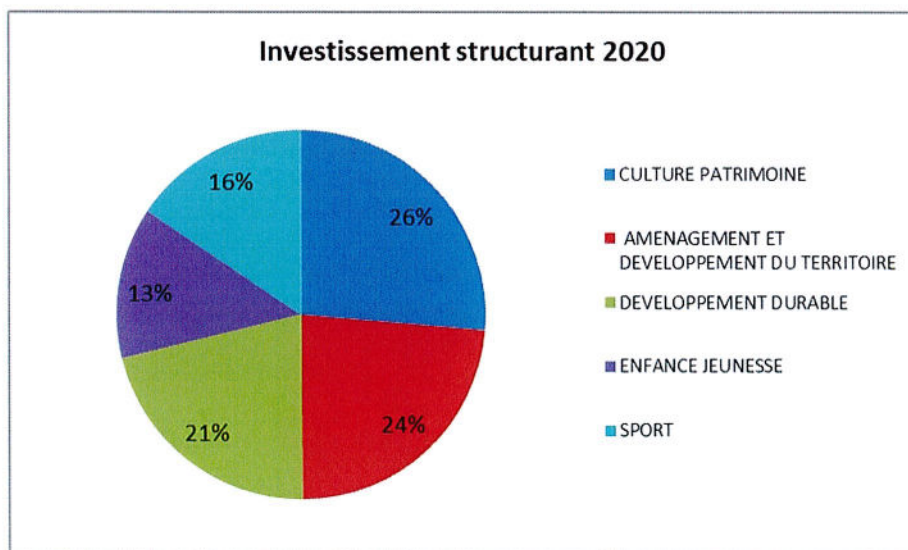




Avec 7% d'immobilisation incorporelles : 206K€ d'études, audits, 27K€ de documents d'urbanisme et 40K€ de logiciels..., 9% de subventions d'équipement versées (389K€) dont le projet cinéma et des enfouissements réseaux, et 84% de dépenses liées à des travaux et acquisitions de biens mobiliers (3,5M€).

Les principaux programmes inscrits sont ceux annoncés dans le rapport d'orientations budgétaires 2020 :

|                                                   |                |
|---------------------------------------------------|----------------|
| <b>CULTURE PATRIMOINE</b>                         | <b>950 000</b> |
| LE PIAF                                           | 200 000        |
| L'ABBAYE                                          | 200 000        |
| LE MOULIN                                         | 300 000        |
| RESTAURATION PATRIMOINE CLASSE                    | 250 000        |
| <b>AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b> | <b>850 000</b> |
| PÔLE GARE (phase 1 et 2)                          | 200 000        |
| CINEMA                                            | 300 000        |
| SALLE POLYVALENTE                                 | 100 000        |
| MODERNISATION VOIRIE                              | 250 000        |
| <b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>                      | <b>765 000</b> |
| RESTAURATION DURABLE                              | 200 000        |
| AD'AP - ACCESSIBILITE                             | 110 000        |
| RENOVATION ENERGETIQUE                            | 180 000        |
| MODERNISATION DES SERVICES                        | 200 000        |
| <b>ENFANCE JEUNESSE</b>                           | <b>480 000</b> |
| MODERNISATION ACCUEIL DE LOISIRS                  | 330 000        |
| MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES           | 150 000        |
| <b>SPORT</b>                                      | <b>560 000</b> |
| PARC URBAIN SPORTIF                               | 350 000        |
| SCEMA DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS          | 60 000         |
| MODERNISATION EQUIPEMENTS SPORTIFS                | 150 000        |



## 2.2 Dette

La baisse constante de l'encours de la dette depuis 2015, associée à l'augmentation de l'épargne brute, ont permis d'améliorer de manière significative le solde de l'épargne nette en 2019.

Pour 2020, les prévisions budgétaires, si elles sont confirmées tout au long de l'exécution, permettent une épargne nette positive qui sera confortée mais atteint son plafond de verre en raison de l'amputation des attributions de compensation par l'intercommunalité.

Le désendettement de la collectivité est une des priorités de la Municipalité : désendetter pour poursuivre le développement d'une dynamique d'investissement forte pour le territoire : au 1/01/2020, -12,3 % (-2,12M€) d'encours de dette depuis 2015.

Le niveau de l'encours atteint ainsi 15,13 millions d'euros, seuil jamais connu depuis plus de 20 ans.

| Encours de dette au 01/01/2020 | Taux moyen des prêts bancaires | Durée de vie résiduelle maximale | Nombre d'emprunts bancaires | Structuration                             |
|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|
| 15 126 668 €                   | 2,00%                          | 22 ans                           | 22                          | Dont 16 à taux fixe et 6 à taux révisable |

## Budget annexe : Eau

Le budget proposé est établi hors taxe. Le compte de TVA est tenu à part, par le receveur municipal.

Le budget primitif 2020 du budget annexe de l'eau est équilibré en dépenses et en recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il est arrêté comme suit :

|                   | Fonctionnement | Investissement |
|-------------------|----------------|----------------|
| Budget annexe EAU | 1 566 706 €    | 237 206 €      |

Le détail par article est donné dans le document budgétaire (annexe 3 : maquette M49).

### 1. Section de fonctionnement

| Libellé                                                                | BP 2019             | BP 2020             |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>DEPENSE</b>                                                         | <b>1 522 600,00</b> | <b>1 566 706,00</b> |
| 011 Charges à caractère général                                        | 600 000,00          | 629 800,00          |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés                            | 326 000,00          | 330 000,00          |
| 014 Atténuations de produits                                           | 100 000,00          | 80 000,00           |
| 65 Autres charges de gestion courante                                  | 14 000,00           | 7 000,00            |
| 66 Charges financières                                                 | 37 990,28           | 33 700,00           |
| 67 Charges exceptionnelles                                             | 55 000,00           | 174 000,00          |
| 68 Dotations aux provisions                                            | 100 000,00          | 75 000,00           |
| 042 Dotations aux amortissements                                       | 221 233,42          | 221 000,00          |
| 023 Transfert à la section d'investissement                            | 68 376,30           | 16 206,00           |
| <b>RECETTE</b>                                                         | <b>1 522 600,00</b> | <b>1 566 706,00</b> |
| 013 Atténuations de charges                                            | 94 000,00           | 49 000,00           |
| 70 Ventes de produits fabriqués, prestation des services, marchandises | 1 394 000,00        | 1 503 000,00        |
| 74 Subventions d'exploitation                                          | 14 206,20           | 14 206,00           |
| 77 Produits exceptionnels                                              | 0,00                | 500,00              |
| 042 Transfert entre sections                                           | 20 393,80           | 0,00                |
| <b>AUTOFI BRUT</b>                                                     | <b>269 216,00</b>   | <b>237 206,00</b>   |

Principalement deux événements ponctuels sont retracés dans ce budget primitif 2020 :

- Les dépenses relatives au protocole transactionnel conclu avec la commune de Menneval,
- Les recettes de la vente de l'eau et prestations associées qui reviennent sur 12 mois à partir de 2020.



## 2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent du remboursement de la dette à hauteur de 96 825 € et des dépenses d'équipement pour 140 381 €, financées par les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

L'équilibre de ce budget a été obtenu sans tenir compte des résultats cumulés antérieurs qui seront repris au budget supplémentaire après le vote du compte administratif.

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget annexe de l'eau, sont :

| Encours au<br>01/01/2020 | Taux moyen | Durée<br>résiduelle | Structuration   | Nombre d'emprunts<br>bancaires |
|--------------------------|------------|---------------------|-----------------|--------------------------------|
| 749 211 €                | 3.45%      | 17 ans              | 100 % taux fixe | 6                              |